



**ALLOCUTION DU POINT FOCAL
NATIONAL DE LA LUTTE
ANTIMINES DE LA REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO
GENEVE 21/JUIN/2011**

Monsieur le Président ;

Mesdames et Messieurs ;

Distingués participants ;

La République Démocratique du Congo a pris l'engagement d'adhérer à la convention d'Ottawa, convention qui regroupe plusieurs Etats parties sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production ainsi que du transfert de mine antipersonnel.

Pays post conflit, la République Démocratique du Congo regorge un nombre impressionnant et croissant des victimes de mines et restes explosifs de guerre, dus à plusieurs désastres provoqués par les conflits armés.

A ce jour, le Gouvernement de notre pays est déterminé à gérer efficacement la problématique de victimes de mines antipersonnel. C'est dans ce cadre que la Coordination du Point Focal National de la RDC pour la Lutte Antimines se féliciter des avancées considérables issues d'une synergie avec le centre de coordination de la lutte antimines des nations unies en RDC.

L'année passée a été une année pertinente consacrée à plusieurs progrès réalisés en vue de répondre positivement aux recommandations relatives à la mise en œuvre du plan d'action de Carthagène 2010 – 2014.

Un plan stratégique d'Assistance aux victimes a été adopté au mois de juin 2010 sous le haut patronage du Ministre des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale qui a inclus tous les acteurs dans sa phase de conception et d'adoption, avec un accent particulier sur les victimes des mines et Restes Explosifs de guerre.

Un Comité interministériel de coordination devra être mis en place sous la présidence du Secrétaire Général aux Affaires Humanitaires. Ce Comité inclut les victimes et leurs associations, car dit-on « Sans Nous, Rien pour Nous ».

La République Démocratique du Congo fait partie des pays actuellement avec un grand nombre de victimes estimées à 2418 victimes dont 6 victimes enregistrées au courant de cette année c'est-à-dire entre janvier et juin 2011.

Avec l'appui du Gouvernement japonais qui nous a gratifié de 900 000 dollars US depuis 2008, un certain nombre de projets, neuf au total, sont en cours d'exécution dans les différents sites du pays. Il s'agit principalement des projets d'évaluation des besoins, de collecte de données (le recensement des victimes) et de réinsertion socio économique. Ces projets devraient se réaliser au courant de l'année 2009, n'eut été la lourdeur administrative de décaissement des fonds due aux formalités de l'UNMAS.

Nous saisissons cette opportunité pour remercier de nouveau le Gouvernement japonais pour sa contribution significative et régulière destinée à soulager les souffrances des

populations congolaises dans le domaine de la lutte antimines.

Pour l'année 2011, on a enregistré plusieurs autres avancées, notamment la révision du formulaire de collecte de données pour la base de données IMSMA en vue d'optimiser le contenu ou les informations à recueillir sur chaque victime. Ce nouveau formulaire est déjà en expérimentation dans les provinces de Kinshasa, Kasai – Oriental, de Nord Kivu, du Sud Kivu et du Katanga depuis le premier trimestre 2011.

Dans le cadre de renforcement des capacités, les ONGS conduisant l'évaluation des besoins ont été formées sur la méthodologie à appliquer pour l'utilisation de ces nouvelles fiches.

Parlant de la convention relative aux droits des personnes handicapées, des séances de travail avaient eu lieu avec le consortium de plaidoyer des ONG du secteur, sous la présidence du Secrétaire Général du ministère des affaires sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale, afin de discuter de la stratégie à adopter pour que la RDC puisse adhérer à cette convention qui est relative aux droits des personnes handicapées.

Pour votre information le ministre des affaires sociales, actions, humanitaire et solidarité nationale qui est chargé de la gestion des questions liées à l'assistance sociale a défendu ce dossier en conseil des ministres, invitant ainsi le premier ministre à adresser une note technique à l'assemblée nationale

pour l'examen du dossier de ratification de la convention relative aux droits des personnes handicapées.

En ce qui concerne le soutien direct aux victimes de mines et restes d'explosifs de guerre ainsi qu'aux autres personnes handicapées, il y a eu ou moins 5 projets d'assistance aux victimes dans les domaines de la réinsertion socio-économique, la réhabilitation physique et le plaidoyer qui ont été développés dans les différentes zones géographiques. Ses différents projets visent à :

- a) Offrir des possibilités de réinsertion socio-économique viables ;
- b) Renforcer les soins médicaux et les services de réhabilitation physique ;
- c) Renforcer la législation afin de répondre aux besoins des victimes de mines et restes explosifs de guerre et autres personnes en situation de handicap.

En conclusion, le Gouvernement de notre pays remercie le Centre International de Déminage Humanitaire de Genève pour l'attention particulière qu'il porte au secteur de la lutte antimines en nous envoyant régulièrement ses experts afin de bénéficier d'une expertise considérable.

Nous pensons, notamment à Madame Tammy pour la révision des normes nationales congolaises qui seront opérationnelles dans les tous prochains jours et Messieurs Pascal, Charles et les autres pour l'appui au développement de la stratégie nationale pour la lutte antimines en RDC.

Je pense aussi au Gouvernement chinois qui vient de doter mon Gouvernement au courant de cette année, d'un certain nombre de matériels médicaux adéquats destinés spécifiquement à l'assistance aux victimes des mines et restes explosifs de guerre d'une valeur considérable. Qu'il trouve ici, l'expression de notre profonde gratitude.

Enfin, je profite de cette occasion pour exprimer ma satisfaction envers toutes les organisations nationales et internationales travaillant dans ce secteur en RDC et surtout le Gouvernement du Japon pour son soutien financier sans lequel les différents projets n'auraient pas pu voir le jour.

Quant à la mise en œuvre des différents projets dans le secteur d'assistance aux victimes, nous avons besoin de plus de fonds pour ce faire, étant donné le nombre des victimes.

Je vous remercie
